

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 16 (1959)

Heft: [2]

Rubrik: Prescriptions administratives

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prescriptions administratives

En modification des dispositions existantes en la matière (cours de maîtres et maîtresses de sports de huit mois), l'Ecole fédérale de gymnastique et de sports organisera dès le 1er octobre 1959, un stage d'étude de deux ans pour l'obtention du diplôme de maîtres et maîtresses de sports. La période de formation, examens compris, durera 18 mois. Des périodes de vacances correspondantes sont prévues entre les divers semestres. L'enseignement assure aux candidats les aptitudes générales pour l'enseignement physique de base (disciplines de base) et les aptitudes spéciales pour l'enseignement dans un ou deux genres de sports (branches spéciales).

Admission :

Sont admis à l'examen d'admission les candidats suisses et étrangers, âgés de 18 à 40 ans et jouissant d'une bonne réputation. Ils doivent disposer, outre de bonnes aptitudes sportives, d'une formation générale suffisante et posséder suffisamment les langues allemande et française pour pouvoir suivre l'enseignement dans ces deux langues. Les candidats et candidates doivent être, dans la mesure du possible, recommandés par une association de gymnastique et de sport. Ils doivent être en possession d'un certificat médical attestant un bon état de santé.

Examen d'admission :

L'examen d'admission est composé d'un examen théorique sur la formation générale et la connaissance du français et de l'allemand ainsi que d'un examen pratique des aptitudes sportives dans les disciplines de base et les branches spéciales, selon les instructions de l'E. F. G. S. sur les exigences d'examen.

Choix des branches

Les branches théoriques générales, les branches de base, ainsi qu'au moins une des branches spéciales ci-après sont obligatoires.

Branches spéciales :

Basketball, boxe, hockey sur glace, patinage, gymnastique rythmique, football, handball, judo, gymnastique artistique, athlétisme léger, natation et plongeon, ski, tennis. (Sous réserve d'abandon de l'une ou l'autre branche spéciale par suite d'inscription insuffisantes). Pour autant que le candidat dispose des aptitudes requises et que le plan d'étude le permette, il est autorisé à s'inscrire pour deux branches spéciales. Ce n'est qu'après l'examen d'entrée qu'il est possible de décider définitivement du choix des branches spéciales pour l'enseignement.

Finance de cours

La finance de cours se monte à Fr. 275.— par mois pour les Suisses et Fr. 350.— suisses pour les étrangers. Les frais d'enseignement, de logement et de subsistance sont compris dans ces montants.

Les frais pharmaceutiques, les primes d'assurance, les livres et matériel d'étude et d'enseignement, de même que la finance d'examen ne sont pas compris dans ces montants.

La finance de cours est à payer, pour chaque semestre, à l'avance au C. C. P. III 520, Ecole fédérale de gymnastique et de sport, Macolin.

Exemption du paiement de la finance de cours :

Les demandes dûment motivées pour l'exemption partielle du paiement de la finance de cours doivent être adressées en même temps que l'inscription. Les étrangers n'ont pas droit à cette facilité.

Inscription :

Jusqu'au 1er mai 1959 à l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin. Les documents mentionnés dans la décision du Département militaire fédéral doivent être joints à la demande.

On mentionnera, en même temps, dans quelle (es) branche (es) spéciale (es) l'enseignement est désiré.

Dates principales :

Début du stage : 1er octobre 1959

Fin du stage : fin septembre 1961

Examens

d'admission : pour les Suisses : 11—13. 6. 1959

pour les étrangers : 28—30. 9. 1959

Examen

intermédiaire : 19. 9.—1. 10. 1960

Examens

du diplôme : Deuxième quinzaine de mars 1961

Deuxième quinzaine de septembre 1961

Camp de ski :

18.—30. 1. 1960 et deuxième quinzaine de janvier 1961

Excursion

et camping : 20. 6.—2. 7. 1960

Camp

d'excursion : Dernière semaine de juin 1961

Vacances :

4 semaines du 13. 12. 1959—10. 1. 1960

2 semaines du 3.—18. 4. 1960

4 semaines du 3.—31. 7. 1960

4 semaines du 11. 12. 1960—16. 1. 1961

2 semaines 1re quinzaine d'avril 1961

4 semaines en juillet 1961

Diplôme :

Le diplôme de maîtres ou maîtresses de sport de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport est remis aux

Candidats maîtres de sport au bivouac



candidats et candidates ayant participé au stage d'étude avec succès et réussi l'examen du diplôme. Le détenteur de ce diplôme est qualifié pour enseigner la gymnastique et les sports dans les écoles privées, les instituts, les stations d'étrangers (par ex. comme professeur de ski, de tennis, de natation), dans les entreprises, les sociétés, associations, etc.). Le diplôme de maître de sports n'autorise cependant pas son détenteur à enseigner la gymnastique dans les écoles officielles.

Renseignements :

Les intéressés peuvent obtenir auprès de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, la collection complète des documents relatifs au stage d'études. Celle-ci est remise gratuitement et contient :

- Un prospectus « Comment devenir maître de sports ? »
- La décision du Département militaire fédéral relative au stage d'étude.
- Les instructions de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport concernant les exigences d'examens.

Le coin des jeunes talents

Ah ! Quand nous étions jeunes !

Nos parents, gentiment,
Parlent le plus sérieusement du monde
De toutes leurs expériences...
N'en jetez plus !
Ils ont toujours raison.
Quand nous étions jeunes...

Jamais ils n'auraient fait comme nous :
Premiers en classe, premiers partout.
Et maintenant, parce qu'ils ont leur « expérience »
Montrez-leur qu'ils ont tort,
Ils ont toujours raison !
Quand nous étions jeunes...

Et nous ? Oh, nous avons le temps
Plus tard, nous monterons,
Dans le clan des parents, et égoïstement
Sans penser à notre jeunesse
D'une grosse voix nous dirons à nos enfants :
« Les parents ont toujours raison. »

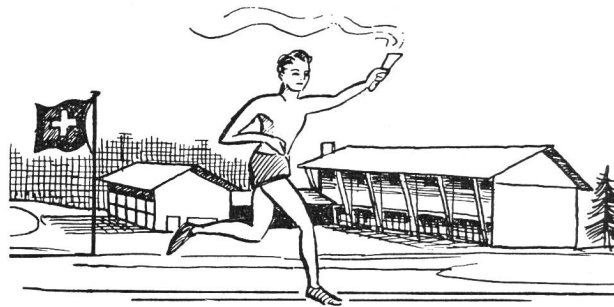
Et encore, cyniquement :
« Ah, quand nous étions jeunes... »

Katiouscha.

Nos lecteurs nous écrivent

J'attendais avec impatience, ce mois-ci, la parution de notre journal : Jeunesse Forte — Peuple Libre. Ce matin je fus littéralement emballé en parcourant les textes de notre nouvelle revue. On ne pouvait faire mieux !
Aujourd'hui, Jeunesse Forte — Peuple Libre n'est plus un simple journal d'information, mais une véritable revue d'éducation physique, que chaque moniteur, éducateur, devrait être obligé de lire et de faire lire. Je ne puis donc résister au désir de vous adresser mes plus sincères compliments et de souhaiter à Jeunesse Forte — Peuple Libre, nouvelle formule : heureuse et longue vie, toujours plus loin, toujours plus haut.

R. Coppex, Monthey.



ÉCHOS DE MACOLIN

Cours du mois de mars

Cours de l'Ecole

- 2.— 7. 3. 1959 ELK, Grundschule I (70 Teiln.)
- 9.—14. 3. 1959 ELK, Grundschule I (50 Teiln.)
- 16.—21. 3. 1959 CFM, instruction de base I (30 Teiln.)
- 2.—14. 3. 1959 Sportkurs der Verpflegungs OS I/59 (80 Teiln.)
- 16.—25. 3. 1959 Sportkurs der Mot. Trsp. OS I/59 (80 Teiln.)

Cours d'associations :

- 28. 2.-1. 3. 1959 Leiterkurs des Kantonalbernischen Fussball-Verbandes (30 Teiln.)
- 28. 2.-1. 3. 1959 Ausbildungskurs für Nachwuchsleute im Kunstturnen ETV (25 Teiln.)
- 7.— 8. 3. 1959 Cours de jeux de l'Association jurassienne des éclaireurs suisses (50 Teiln.)
- 7.— 8. 3. 1959 Zentralkurs für Geräteturnerinnen, Satus (20 Teiln.)
- 7.— 8. 3. 1959 Cours cantonal de moniteurs I.P. et cours de répétition, Société cantonale bernoise de gymnastique (50 Teiln.)
- 14.—15. 3. 1959 Zentralkurs für das Nationalturnen, Satus (20 Teiln.)
- 14.—15. 3. 1959 Kurs für Trainingsleiter, Kampfrichter im Ringen und Gewichtheben, Satus (45 Teiln.)
- 14.—15. 3. 1959 Cours d'instruction, Féd. suisse de Volley-ball (35 Teiln.)
- 16.—26. 3. 1959 Trainingslager für Amateure, Schweiz. Rennfahrerverband (40 Teiln.)
- 21.—22. 3. 1959 Spielleiterkurs, Aargauische Tennisvereinigung (30 Teiln.)

Nouveaux gradés

Avec la fin de l'année 1958, deux nouveaux galons sont apparus sur les casquettes de notre état-major. Le secrétaire des cours, le très compétent et dévoué Hans Schweingruber est devenu major Q.M. tandis que notre plus ancien maître de sport romand André Metzener, a gagné, de haute lutte, ses galons de capitaine. A tous les deux vont nos vives félicitations et nos vœux les meilleurs pour une prochaine conquête de Mars !

Conférences de fonctionnaires de l'E. F. G. S. à l'extérieur

Poursuivant son cycle de sept conférences sur le sport, à l'Université populaire de Tramelan, le rédacteur de « Jeunesse Forte — Peuple Libre » a parlé, le 9 février, sur « Les ennemis du sport » et a traité le 23 février un thème qui lui est familier « L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, une nécessité nationale ».

Délégations :

Armin Scheurer a été délégué, comme spécialiste, à Mainz (Allemagne) au stage d'étude de jeu et d'athlétisme léger de l'Université de cette ville, du 1er au 7 février 1959. Monsieur le Dir. E. Hirt a représenté le président de la Confédération, Monsieur Paul Chaudet, à l'assemblée fédérale des délégués de l'association fédérale d'athlétisme léger à St-Gall, le 14. 2. 1959. Il représentera l'E. F. G. S. aux Championnats suisses nordiques et alpins qui se dérouleront à Engelberg à fin février.

Rapport d'activité de l'E. F. G. S.

Ce rapport fort intéressant et montrant le développement toujours plus considérable de l'E. F. G. S. fera l'objet d'une analyse dans le No de mars de notre revue. Il en est de même des rapports sur l'instruction préparatoire suisse et sur le recrutement.

Rédaction.